Formations précédemment soumises à participation financière et désormais prises en compte sur cotisation à partir du 1er janvier 2015

► ***Actions de formation relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail :***

- Sécurité incendie
- Signalisation de chantier
- Chantier en hauteur
- Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)
- Habilitations électriques sous tension
- Habilitations électriques hors tension
- Conduite sur neige et glace/conduite sur route glissante
- Certificat prévention secours (CPS)
- Formation à la manipulation des extincteurs
- SSIAP (Service sécurité incendie assistance à personne)
- Sécurité ERP (Etablissement recevant du public)
- Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1)
- Acteurs PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique)
- Formation de formateur PRAP
- Sauveteur secouriste du travail (SST)
- Formateur SST
- Coordonnateur sécurité protection de la santé
- « Assistant de prévention » et « conseiller de prévention » (anciennement désignés comme agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail/ACMO)

► ***Actions « intra » du programme de formation du CNFPT*** : une action dite « intra » est considérée comme figurant au programme de formation lorsque l'ingénierie nécessaire a déjà été réalisée et que l'action est transposée ou contextualisée par rapport à la problématique de la collectivité avec éventuellement une adaptation du cahier des charges.

► ***Actions relatives à l'élaboration des plans de formation :*** les actions relatives à l'élaboration des plans de formation sont mises en œuvre sans participation financière, afin d'accompagner leur déploiement dans les collectivités.

► ***La validation des acquis de l'expérience (VAE) :*** les actions relatives à la VAE sont mises en œuvre sans participation financière, afin de favoriser le développement de ce dispositif encore peu utilisé.

Formations précédemment soumises à participation financière et désormais prises en compte sur cotisation à partir du 1er septembre 2015

► ***Bureautique :*** le contenu de l'offre de formation d'initiation sera étendu à l'utilisation des outils informatiques, proposée sans participation financière, à l'ensemble des formations bureautiques et notamment aux formations aux outils numériques afin de favoriser leur usage.